

COPIL Citoyen Stalingrad N°4
27 septembre 2023 à 18h30 au salon d'honneur
de l'hôtel de ville
COMPTE-RENDU

1. Personnes présentes

Collège des habitants	
Sous collège « Cachin – Grands Champs »	
OUEDHANI Sami	Présent
OUDMINE Moh	Présent
PLAZA Sandra	<i>Absente</i>
Sous collège « Bas-Pays »	
MAESTRI Éric	<i>Absent</i>
GANTOU Stéphanie	<i>Absente</i>
CANCAN Estelle	<i>Absente</i>
Sous collège « Centre-ville – Gagarine »	
KHIDER Yassine	<i>Absent</i>
NOULIN Léonie	Présente
MEBARKI Smaïn	Présent
Sous collège « Trois-Communes »	
GUYOT Alice	<i>Absente</i>
PAPILLON Catherine	<i>Absente</i>
SAURET Alexandre	Présent
Collège des riverains	
DIMIKAS Hélène	Présente
COURCOUX Laurent	Présent
GORY Daouda	<i>Absent</i>
SALLES Rodolphe – Association Quartier Libre	Présent
Collège des clubs sportifs	
RUINEAU Colette (club d'athlétisme)	<i>Absente</i>
RUINEAU Bernard (club d'athlétisme)	Présent
URSULE Jean-Claude (Tennis Club de Romainville)	Présent
LECURIEUX CLERVILLE Olivier (Tennis Club de Romainville)	Présent
CHAPELLE Carinne (LJBR)	Présente
BARBOTTE Gilles (LJBR)	Présent
TAHRAOUI Mostefa (CAR Football)	<i>Absent</i>
KISSI Ali (CAR Football)	<i>Absent</i>
DJAFRI Farouk (FC Romainville)	<i>Absent</i>
DENCHICHE Mohamed (FC Romainville)	<i>Absent</i>

Les autres personnes présentes pour la collectivité sont : M. le Maire François Dechy, Marc Elfassy (Maire-adjoint – Transition écologique), Tony Laïdi (Maire-adjoint – Epanouissement et réussite de la jeunesse, sport), Flavien Kaid (Directeur de cabinet), Benjamin Laszlo (Directeur général adjoint – Département cadre de vie et transition écologique), Timothée Bougy (Directeur jeunesse et sport), Isabelle Latappy (Directrice transition énergétique et patrimoine bâti), Laura Croisy (Architecte auprès du patrimoine bâti), Mélanie Vion (Chargée de mission démocratie locale).

M. le Maire présente M. Benjamin Laszlo, nouveau Directeur général adjoint du Département cadre de vie et transition écologique, qui suivra le projet du stade Stalingrad avec Isabelle Latappy et Laura Croisy.

Le compte-rendu du COPIL citoyen n°3 a déjà été validé par les 4 relecteurs, transmis à l'ensemble des membres et diffusé sur le site internet, tout comme le reste des éléments qui constituait le dossier membre.

2. Rappel des 3 COPIL citoyens et présentation du plan masse de synthèse

Rappel des 3 premiers COPIL citoyens

Au démarrage du COPIL citoyen, la collectivité s'était engagée à ouvrir 7 points du projet au débat :

- Mise en place ou non d'une tribune et si oui de quelle capacité ;
- Nombre de pistes d'athlétisme (6 ou 8) ;
- Nombre de terrains de tennis (2 ou 3) ;
- Implantation des vestiaires ;
- Réalisation d'une salle pluridisciplinaire ;
- Capacité du parking ;
- Aménagements paysagers.

Au fur et à mesure des débats, de nouveaux éléments ont été intégrés à la réflexion. Ils permettent ainsi de répondre à deux enjeux principaux du projet :

- Une meilleure intégration des pratiques sportives :
 - o Le passage du second terrain de football en 60 x 100 au lieu de 68 x 105 afin de moins contraindre l'espace et de laisser plus de place aux autres usages et au paysage ;
 - o Un 3ème terrain de tennis couvert ;
 - o L'aire de pétanque intégrée à l'enceinte ;
 - o Une seconde tribune plus petite sur le 2ème terrain de football ;
- La possible extension du gymnase Rousseau pour l'accueil de nouvelles activités (dans le cas d'une réhabilitation) Le développement de nouveaux usages :
 - o Un espace paysager permettant d'offrir un espace de détente et d'accueillir des manifestations ;
 - o Une aire pour enfants ;
 - o Une buvette ;
 - o Des espaces de pratiques libres (agrès, pumptrack, escalade... ;
 - o Le travail de porosité avec l'ex-parc communal.

Intervention de Laurent Courcoux : Les enrichissements présentés ne correspondent pas aux échanges qui ont eu lieu. Par exemple, il n'y a pas eu de débat ni sur la tribune de 250 places, ni de sur la seconde tribune. Nous avons demandé d'étudier une réhabilitation du gymnase Rousseau mais nous ne retrouvons pas ce point dans la présentation. Nous avons demandé que la buvette puisse être intégrée dans le pavillon existant mais aucune mention n'y est faite.

Intervention de Smaïn Mébarki : Je ne retrouve pas non plus ce qui a été écrit dans le compte-rendu.

Le compte-rendu du dernier COPIL, qui a été relu et validé par 4 membres, est l'élément faisant foi. La synthèse consensuelle n'existe pas, mais celle présentée n'est pas pour autant inexacte.

D'une part la taille de la tribune principale correspond aux besoins des clubs, d'autant qu'elle pourra servir à d'autres usages, en fonction de qui sera construit à côté ou en dessous.

Pour ce qui est de la seconde tribune, il s'agirait d'un plus petit gabarit que la tribune principale (idem que la tribune démontable) avec une réflexion sur son intégration paysagère au projet global.

Il est bien prévu d'étudier l'implantation de la buvette dans le pavillon (ce point sera détaillé plus tard). Enfin, concernant la réhabilitation de Rousseau ou la construction d'un nouveau bâtiment, nous avons pu constater au COPIL 3 qu'il s'agit d'un point faisant débat. La conservation du pavillon sera un élément qu'il sera possible à intégrer au projet, soit par une buvette, soit par le local dédié à l'association de pétanque.

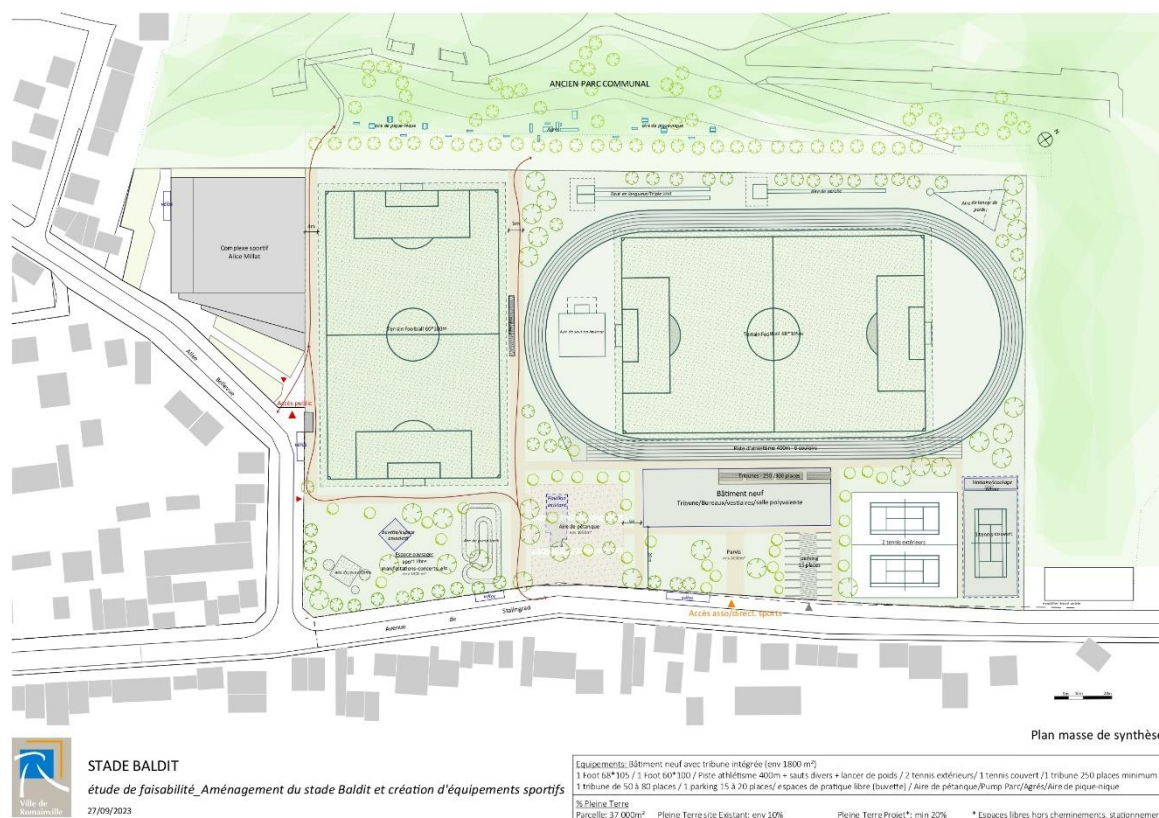
Intervention de Laurent Courcoux : Les personnes étaient clairement pour la réhabilitation.

Intervention de Moh Oudmine : Je me souviens que les avis étaient plutôt partagés, voire majoritairement pour la reconstruction. Les options présentées n'étant pas interchangeables, les membres se sont donc peut-être plus positionnés en fonction d'intégration générale que sur le point précis de la réhabilitation ou reconstruction.

Intervention de Smaïn Mébarki : Pas du tout, j'ai bien noté que la grande majorité était pour la réhabilitation. Il ne faut pas transformer la réalité des débats.

Lorsque chacun a pu s'exprimer, nous avons pu constater que les avis étaient très partagés entre ceux qui étaient très attachés à la réhabilitation, ceux qui se projetaient mieux dans une nouvelle construction et ceux qui n'avaient pas d'avis tranché sur la question. Un travail des services devait être fait afin de vous restituer leurs recommandations techniques sur ce point. C'est l'objet du plan de synthèse qui va vous être présenté et qui est le fruit de l'amendement du COPIL et des études techniques réalisées.

Présentation du plan de synthèse



Le plan proposé regroupe la majorité des demandes des associations sportives, met en valeur l'espace paysager et intègre des espaces de pratiques libres.

Il a semblé plus pertinent de développer ces espaces le long de l'avenue Stalingrad, avec également l'aire de pétanque, la buvette et les 3 terrains de tennis, pour permettre un accès facilité depuis la rue. Des aires de saut en longueur, triple saut, perche et lancer de poids ont été intégrés à la demande du club d'athlétisme, ils sont pour l'instant positionnés le long de l'ex-parc communal.

Il est important de rappeler que ce plan d'aménagement n'est pas figé. Il s'agit d'un outil de travail qui permet à chacun de s'approprier les éléments programmatiques. Les candidats feront leurs propres propositions. Il est possible qu'ils préconisent une implantation différente et plus adaptée.

Concernant le gymnase Rousseau, une réhabilitation nécessiterait une dépose de 80% minimum étant donné son état de vétusté, tout en nécessitant la construction d'une extension afin d'accueillir l'ensemble de la programmation projetée de 1800 m².

Cela nécessite un redécoupage du bâtiment et une reprise du cloisonnement, de la structure existante ainsi que des charges d'exploitation. Il est notamment impossible d'intégrer à ce jour une tribune au gymnase.

La complexité que générerait une réhabilitation questionne sur l'opportunité de conservation du bâtiment.

Réactions des membres du COPIL

Intervention de Laurent Courcoux : Qu'entendez-vous par découpage et par le fait de revoir le cloisonnement du bâtiment ?

Il va falloir désosser le bâtiment, recréer des niveaux et changer la charge d'exploitation. Nous sommes aujourd'hui 1600 m² environ de programme, sachant que la 2^{ème} extension est en mauvais état et que les vestiaires ne sont pas aux normes des fédérations. Par ailleurs il n'est pas évident de prévoir des espaces avec lumière naturelle (bureaux, vestiaires) en réhabilitant l'existant.

Le futur programme prévoit la cohabitation de plusieurs associations, du public, d'une salle polyvalente, de bureaux (...) demandant une réflexion fine sur les usages.

Intervention de Laurent Courcoux : Quelle est la surface utile aujourd'hui disponible dans le gymnase ?

Précisions apportées dans le cadre du compte-rendu

Les services techniques ont procédé à un calcul plus fin des surfaces dans le cadre de la préparation du programme technique et fonctionnel :

- Surface utile actuelle du gymnase : 2000 m², incluant les circulations et la halle de sport.
- Surface utile du programme projeté : 2000 m², hors circulations.

Intervention de Laurent Courcoux : Nous sommes donc très proche de la surface demandée par le programme. Le problème de surface disponible ne vient-il pas de la cohabitation de 2 clubs de foot au sein d'un même équipement ?

Non, cela vient de la diversité des typologies d'usages des lieux. Par exemple pour permettre la pratique sportive, un espace polyvalent nécessite une longueur et une profondeur spécifique afin d'être aux normes des fédérations. L'ajout de bureaux et de vestiaires est également à prendre en compte. Si nous voulons faire évoluer les usages, le bâtiment actuel n'est pas adapté.

Intervention de Laurent Courcoux : Que disent les études financières ?

Il est surtout question aujourd'hui de faisabilité en termes de charges d'exploitation et charges fixes. Lorsque l'on intervient sur un bâtiment existant, on part du principe d'une charge d'exploitation identique, or dans notre situation ce ne serait pas le cas. Il y aurait donc besoin d'une reprise en sous-œuvre dans un contexte géotechnique que l'on sait complexe.

Intervention de Laurent Courcoux : Etant donné que le futur bâtiment devra s'implanter sur l'emprise actuelle du gymnase pour optimiser les contraintes géotechniques, mais que la charge d'exploitation sera plus importante, des reprises en sous-œuvre seront nécessaires même dans le cas d'une reconstruction. Ainsi, dans les deux cas : réhabilitation ou démolition/reconstruction, les coûts de fondation sont donc identiques. Ce n'est donc pas un argument en faveur d'une solution ou d'une autre.

Tout à fait, mais ce point vient s'ajouter aux autres éléments déjà listés et questionnant l'opportunité d'une réhabilitation. Cette halle n'est pas en adéquation avec les typologies d'usages attendues à ce jour.

Intervention de Laurent Courcoux : N'aurait-il pas fallu procéder dans l'autre sens, c'est-à-dire acter une réhabilitation en premier lieu puis dans un second temps voire quels usages pouvaient y être intégrés ? C'est-à-dire adapter nos pratiques à l'existant.

Nous précisons que les études démontrent que le coût de la réhabilitation est très proche de celui de la reconstruction.

Intervention de Smaïn Mébarki : Dans le plan que vous proposez, l'emprise du bâtiment neuf est presque 3 fois plus grande que le bâtiment actuel. Est-il possible de le réduire un peu pour laisser plus de place au paysage ?

La dimension du bâtiment pourrait être revue en fonction des études à venir, sans que cela ne soit pour autant gênant pour l'équipe de maîtrise d'œuvre¹ (MOE).

Intervention de Moh Oudmine : Lors du dernier COPIL, il était question d'une étude de faisabilité quant au maintien ou non de l'existant, avec présentation des avantages et inconvénients. Si nous réhabilitons l'existant, quelles options programmatiques pourront être maintenues ? Qu'est-ce que cela nous empêcherait de faire ?

Nous n'avons pas à ce jour assez d'études avancées pour répondre clairement à cette question. Le bilan carbone ainsi que le chiffrage de l'opération nous permettront notamment d'affiner notre réflexion. Mais nous pouvons d'ores et déjà imaginer que cela nécessiterait une forte rationalisation du programme. Soit nous adaptons nos besoins à l'existant en réduisant les usages attendus afin de permettre éventuellement de conserver et réhabiliter le gymnase (avec la complexité de le faire accepter par les usagers), soit nous développons les usages afin de répondre aux attentes des clubs et des usagers, et devons dans ce cas adapter le bâtiment en le reconstruisant.

Nous souhaitons tous tendre vers le projet le plus sobre possible, permettant d'avoir un équipement public adapté aux besoins. Il est important de poser la réflexion et ces enjeux, puis de laisser les professionnels travailler pour trouver des solutions. Si leur expertise ne permet pas de trouver un chemin idéal, ils nous accompagneront dans les arbitrages à faire entre les différents objectifs établis au cahier des charges.

Intervention de Moh Oudmine : Le bilan carbone est-il réalisé sur le bâtiment en tant que tel, ou inclut-il également les futurs usages ?

Il est possible de demander une estimation sur le coût global de l'opération, en prenant en compte les questions d'usages, mais les scénarios d'occupation sont difficiles à prévoir, ces estimations sont donc

¹ Le maître d'œuvre (ou MOE) conçoit les plans, organise, supervise, coordonne les différentes personnes qui travaillent sur un même projet et livre le produit une fois terminé.

à prendre avec précaution. Quoiqu'il en soit une approche en termes de flux ne sera possible que lorsque nous aurons des données stabilisées.

Intervention de Gilles Barbotte (LJBR) : Le plan nous va très bien. Par contre est-il prévu de fermer l'aire de pétanque, car si l'espace est ouvert à tout le monde, attention aux mauvais usages.

Intervention de Carinne Chapelle (LJBR) : Nous avons demandé un espace mi-couvert pour nous permettre d'être abrités en hiver, or je ne le vois pas sur les plans.

Il n'est pas prévu de fermer ou grillager l'aire de pétanque. Il y aura des horaires fixes pour les activités du club, en dehors de ces temps il s'agit d'un espace ouvert au public.

La question de la couverture est intéressante car cela pourra servir également l'été pour se protéger du soleil et trouver de l'ombre lors des fortes chaleurs qui peuvent rendre la pratique sportive difficile.

Intervention de Bernard Ruineau (club d'athlétisme) : Le plan nous convient, ça fonctionne bien pour nous. Les aires ne nous permettront pas de faire de compétition de javelot. Nous le pratiquons pour l'instant avec des javelots caoutchouc. Quelle sera la matière des aires ? Leur orientation est-elle définitive ?

Nous n'en sommes pas encore à ce stade de réflexion. Ce sera à la MOE de travailler ces points. La terre est très consommatrice d'eau et difficilement praticable une partie de l'année du fait des pluies. Le stade des Lilas est notamment face à cette problématique.

Intervention de Léonie Noulin : le plan est équilibré, mais je ne comprends pas pourquoi 3 terrains de tennis sont prévus alors qu'il y en a déjà 2 au sein de Millat.

Intervention de Jean-Claude Ursule (Tennisclub) : nous avons actuellement 4 terrains en terre battue et 2 terrains à Millat. Sachant qu'il y avait déjà 370 adhérents l'année dernière et qu'entre temps de nombreuses personnes ont souhaité s'inscrire lors du forum de la rentrée, le fait d'avoir 3 terrains est nécessaire pour faire face à la demande. Cela nous fera passer de 6 terrains actuellement (4+2) à 5 (3+2). Nous n'en avons que 4 avant la construction de Millat.

Intervention de Léonie Noulin : vous êtes donc plutôt bien lotis, sera-t-il possible d'utiliser les terrains pour la pratique libre en dehors des créneaux de l'association ?

Les terrains de sports sont des espaces publics qui appartiennent à la collectivité. Il y a des créneaux dédiés aux associations sportives et en dehors de ces créneaux les terrains extérieurs sont ouverts à la pratique non encadrée. Il faut avoir en tête qu'une augmentation importante de la population est prévue, un terrain en plus permettra d'accueillir plus d'adhérents, notamment des enfants.

Proposer une meilleure offre sportive est important pour franchir un cap dans nos pratiques et permettre aux clubs d'accueillir des compétitions. Le nouveau projet le rendra notamment possible pour l'athlétisme, ce qui n'était pas le cas jusqu'ici.

Intervention de Léonie Noulin : les créneaux libres seront-ils affichés ?

Nous n'en sommes pas encore là, les échanges sur le fonctionnement global du site viendront après la stabilisation des éléments techniques.

Il faut avoir à l'esprit que la pratique libre dépend de la nature des espaces et des besoins d'entretien des équipements. Il n'est par exemple pas souhaitable de laisser en libre accès une salle de squash qui pourrait devenir un lieu de regroupement, alors que laisser libre les pistes d'athlétisme pour la course en pratique libre ne pose pas de problème.

La coexistence des clubs et de la pratique libre demande une finesse de réflexion. La pratique libre n'est pas gratuite en termes de gestion des équipements pour la collectivité. En effet, lorsqu'il y a des créneaux pour les associations, ce sont elles qui sont responsables du bon usage des lieux. Lorsque des créneaux sont réservés à la pratique libre, un coût d'encadrement est à prévoir. De plus les pratiques

libres peuvent être facteur de beaucoup de sollicitation du fait de riverains excédés par les nuisances, notamment la nuit.

Nous avons cependant une responsabilité, dans un contexte de pénurie d'équipements sportifs et de hausse de la population, à ne pas laisser vides des équipements qui pourraient être utilisés pour d'autres usages.

La mutualisation des espaces est donc importante, mais elle demandera une gestion et un pilotage des responsabilités de chacun.

Intervention de Laurent Courcoux : Le positionnement des aires d'athlé, contrairement aux plans précédents, est prévu au nord vers le parc, imposant de redescendre le reste des équipements, notamment les cours de tennis au niveau de la clôture de l'avenue Stalingrad, là où il y a des arbres existants. Comment sera pris en compte du végétal à l'intérieur de ce stade ?

Intervention de Moh Oudmine : Nous avons évoqué les délimitations du parc côté avenue Stalingrad et côté parc, quelles options sont envisagées ? Quelle possibilité d'ouverture de l'espace paysager sur la rue ?

Le programme aura pour objectif de préserver au maximum les arbres. Des espaces de replantation sont par ailleurs prévus. Ce sera à la MOE de travailler sur ce point.

Le plan de circulation du quartier ainsi que les modalités de fonctionnement du site (incluant les clôtures) feront partie des sujets à traiter dans les mois à venir. Si un espace paysager était prévu le long de l'avenue Stalingrad, il pourrait être envisagé de modifier le périmètre des clôtures pour le laisser accessible à tous. Mais cela nécessitera un échange avec les riverains notamment pour ce qui est des nuisances éventuelles, surtout la nuit.

La porosité avec l'ex-parc communal devra également être réfléchi en termes d'accès.

Intervention de Laurent Courcoux : Il y a déjà régulièrement des gens devant et dans le stade la nuit. Les usages nocturnes existent donc déjà. La question de la clôture ne permettra pas une étanchéité totale.

Certainement, mais les signaux envoyés ne sont pas les mêmes s'il y a une clôture ou non .

Intervention de Laurent Courcoux : Si un bâtiment neuf est construit ou si l'existant est fortement restructuré et que d'autres espaces couverts sont prévus (pétanque), est-il possible de faire de la récupération d'eau de la végétalisation ou du maraichage en toiture ?

Les couvertures de l'aire de pétanque et des cours de tennis seront trop légères pour soutenir une épaisseur de terre nécessaire au maraichage.

Intervention de Laurent Courcoux : Pour résister à des charges de vent ou de neige, une structure très légère semble un peu juste. Il faudra un minimum de résistance. Le maraichage en toiture se pratique avec seulement 30cm de terre végétale.

En dessous de 100 à 150 m² le ratio gain/coût du maraichage en toiture est limité. Cela semble donc plus faisable dans le cadre du bâtiment neuf du moment que cela est réfléchi en amont, notamment pour des raisons d'étanchéité. Cela posera également des questions de fréquentation et gestion des flux.

La collectivité a développé une véritable expertise dans la production de légumes en milieu urbain, notamment avec le chantier d'insertion ACTES. Cette réflexion pourra donc être menée par les équipes et la MOE.

Intervention de Laurent Courcoux : Un jardin communautaire pourrait apporter une plus-value en termes de lien social et permettre de passer outre le « strict » modèle économique du maraichage.

Intervention de Carinne Chapelle (LJBR) : Concernant la buvette, si elle se trouve au sein du pavillon sera-t-il possible de prévoir des sanitaires et l'espace sera-t-il sécurisé ?

Ces questions seront légitimement posées. Le fait d'avoir des sanitaires accessibles à tous sera réfléchi. Les espaces seront bien sûr sécurisés. Il y aura un enjeu de mutualisation, pour permettre des usages intensifs des locaux.

Intervention de Jean-Claude Ursule (Tennis club) : pouvez-vous nous confirmer que le cours couvert ne sera pas « fermé »

Ce sera bien uniquement une couverture.

Décision à la suite des échanges

L'objectif de ces échanges était de stabiliser les demandes afin de permettre le lancement du concours. La réhabilitation ou reconstruction n'étant pas clairement définie aujourd'hui, il est proposé de ne pas contraindre ce point dans l'appel d'offre. Les éléments de programme (usages, fonctionnalités, typologies...) seront transmis et à charge des candidats de faire leur meilleure proposition. L'idéal serait bien sûr de conserver le bâtiment, mais il revient à la MOE d'apporter son expertise afin de nous permettre de prendre une décision éclairée.

3. Les prochaines étapes

Proposition d'articulation entre le COPIL citoyen et le processus de concours

La collectivité a travaillé au meilleur schéma possible permettant à la fois la mise en place d'une innovation démocratique (intégration des membres du COPIL au jury de concours) et la protection juridique du processus de commande publique.

Sur la base de nos échanges, le programmiste (NOGA) va rédiger le programme technique et fonctionnel qui permettra de lancer le concours restreint en janvier 2024. Une large communication sera assurée afin de permettre une bonne diffusion de l'information du concours. Les agences sont habituées et exercent une veille quotidienne sur les sites dédiés à la commande publique.

Un premier jury se réunira le 15/03/2024 pour sélectionner 3 groupements sur la base de leurs capacités techniques et références, à la suite de quoi ils seront invités à remettre leur proposition aux alentours de mi-mai 2024. Les 3 candidats seront indemnisés en fonction du niveau de prestation attendue (entre 30 000 et 60 000 €), cela correspond au remboursement de leurs frais de concours. Il a été décidé de ne retenir que 3 groupements car nous attendons un niveau assez élevé de prestations pour juger de leurs compétences.

A ce stade, le COPIL sera réuni (courant juin) sous la forme du « comité technique des usagers, habitants et riverains » afin présenter les 3 offres anonymisées et de recueillir les avis. Plus le rapport transmis au jury sera étoffé d'expertises, plus le jury pourra prendre de décision éclairée. L'avis du comité technique des usagers, habitants et riverains sera donc intégré à ce titre.

Précisions apportées dans le cadre du compte-rendu

Un jury de concours est composé, en plus de son président, à minima et obligatoirement de 2 collèges dont les membres ont tous une voix délibérative :

- « Collège des élus » : correspond à la Commission d'Appel d'Offre (CAO), à Romainville il se compose de 4 élu-es de la majorité et 1 élu-e de l'opposition
- « Collège des qualifiés » : au minimum un tiers de personnes ayant les mêmes qualifications que celles demandées aux équipes concurrentes (en l'occurrence des architectes / urbanistes / paysagistes

Les éléments concernant le jury (désignation, composition et fonctionnement) doivent être décrites avec précision dans les pièces écrites de la consultation, donc dès le lancement du concours prévu début janvier 2024.

La mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques précise que « Des personnalités peuvent être invitées à assister ou participer au jury, à titre consultatif. Le jury peut prévoir la participation à titre consultatif de « sachant » ou « d'expert » qui pourrait l'éclairer ponctuellement. Ces derniers, dès lors qu'ils ne sont pas membres du jury, ne participent pas aux délibérations et n'ont, en théorie, pas à donner d'avis de jugement. »

Aussi, dans le cadre du deuxième jury, qui désignera le ou les lauréats retenus, des membres du COPIL seront présents. Ladite présence est justifiée par le souhait que le COPIL puisse s'assurer que ses conclusions ont bien été transmises aux membres du jury. Il est à préciser que les membres du COPIL, présents, n'auront ni voix délibérative, ni même voix consultative. Ils assisteront au jury sans possibilité d'intervention.

De la même manière, les travaux du COPIL constitueront, pour le jury, une simple base de réflexion. Conformément à la réglementation applicable en droit de la commande publique, le jury ne se fondera que sur les critères établis dans les pièces du concours et communiqués aux candidats retenus, pour désigner le ou les lauréats.

En effet, le rôle des expertises techniques est de préparer les travaux du jury en effectuant une analyse objective des candidatures ou offres sur la base de critères définis. Elles doivent éclairer le travail du jury en étant objectives et impartiales, et ce sans anticiper le jugement du jury ni se substituer à son analyse.

La commande publique est très encadrée et il y a fréquemment des recours des perdants. Il est donc indispensable de sécuriser tout le processus. Un accord de confidentialité devra être signé par tous les membres qui participeront à ce comité technique. C'est aussi la raison pour laquelle les membres du COPIL citoyen ne peuvent pas participer 1^{er} jury de sélection des candidatures, car l'anonymat des 3 candidats sélectionnés ne pourrait pas être assuré.

Il est ensuite proposé d'inviter 3 membres du COPIL (1 par collège) à assister au jury n°2 d'analyse des offres qui se déroulera le 05/07/2024. Ils n'auront pas pour rôle d'exprimer leur avis mais d'être garant du fait que l'avis du « comité technique des usagers, habitants et riverains » aura bien été transmis. Le choix des membres se fera par tirage au sort sur la base du volontariat. Nous rappelons qu'il s'agit d'un engagement important et que les personnes tirées au sort devront consacrer une matinée au jury.

Le collège des experts n'est pas encore défini à ce jour. Ces personnes doivent être présentes lors des 2 jury et ne peuvent donc pas candidater au concours.

Intervention de Laurent Courcoux : N'est-il pas possible d'anonymiser les candidatures ? Pourquoi ne pas proposer à des Romainvillois-es qui ont les diplômes nécessaires de faire partie du collège des experts ?

L'anonymisation des candidatures serait très compliquée, nous proposons donc de valider la participation de 3 membres du COPIL citoyen au jury n°2. Si une solution est trouvée entre temps pour les intégrer au jury n°1 nous vous le ferons savoir.

Pour ce qui est des experts, il ne s'agit pas que de diplômés. Il faut également que ces experts aient des expériences similaires au projet pour apporter une plus-value au jury. Si certains membres du COPIL ont des contacts qui leur semblent intéressants, ils peuvent les transmettre à l'adresse mail copilstalingrad@ville-romainville.fr. Les services techniques pourront les contacter s'ils l'estiment opportun.

Intervention de Smain Mébarki : Sachant que COPIL prévu en juin 2024 se mue en comité technique, à quelle prochaine échéance ce comité pourra-t-il se rassembler ? Serait-il possible de prévoir un COPIL intermédiaire afin de commencer à réfléchir sur les offres des candidats ? L'association Quartier Libre devrait pouvoir faire partie du jury car elle représente les riverains.

Nous pouvons prévoir la réalisation d'un compte-rendu synthétique à l'issue du jury 1 afin de vous informer du nombre de candidature reçues et des points principaux.

Quartier Libre pourra exprimer son avis au même titre que tous les autres membres du COPIL lors du COPIL de présentation des offres prévu en juin. Le représentant de l'association pourra également se porter volontaire pour assister au jury.

Intervention de Laurent Courcoux : L'établissement d'un rapport des citoyens sur la base de l'analyse des offres anonymisées semble difficile selon le planning prévu. La découverte sur table des 3 projets, l'établissement d'un consensus et la restitution des avis nécessitent un temps de maturation important. Les experts consultés ont 2 semaines pour le faire, là où les citoyens ont seulement une soirée.

Les experts ont un lien avec la collectivité, ce qui permet la transmission des offres des 3 candidats retenus, mais nous ne pouvons pas faire cela avec les membres du COPIL. Nous pouvons cependant vous proposer de réfléchir en amont à des critères simples et partagés qui pourraient être appliqués comme grille d'analyse lors de la présentation des offres, permettant de faciliter le débat et la restitution des avis.

Décisions à la suite des échanges

Voici la nouvelle proposition d'articulation entre le COPIL citoyen et le concours :

- COPIL n°5 : mars 2024
 - o Point sur les candidatures reçues (nombre, points saillants)
 - o Définition d'une grille de critères pour l'analyse des 3 offres
- COPIL n°6 / « comité techniques des usagers, habitants et riverains » : juin 2024
 - o Présentation des 3 offres anonymisées
 - o Avis des membres pour transmission au jury de concours
 - o Tirage au sort des 3 membres qui assisteront au jury n°2 (sur la base du volontariat)
- Jury n°2 : 05/07/2024

4. Réponses aux questions reçues

Voici les réponses aux 9 questions reçues de la part de Laurent Courcoux et du TCR.

(En vert les questions trouvant réponses dans le cadre de ce compte-rendu, faute de temps lors du COPIL citoyen).

- **QUESTION 1 :** *Il serait absurde d'annoncer créer un stade paysager et de commencer par couper des arbres. Les services de la mairie peuvent-ils effectuer un recensement des arbres présents sur le site et s'engager dans une démarche "zéro coupe d'arbre" ? Cela peut-il devenir un critère important de jugement des offres reçues lors du concours d'architecture ?*

Un diagnostic sanitaire des arbres sera réalisé.

Nous pouvons garantir que tout arbre coupé sera remplacé par un, voire deux arbres.

Une démarche bioclimatique et favorable à la biodiversité sera privilégiée.

- **QUESTION 2 :** *Outre la question de la désimperméabilisation des revêtements extérieurs, les questions de récupération des eaux pluviales et de ventilation ou de thermique naturelle pourraient devenir cruciales dans les années à venir. Est-ce que la question d'une gestion des eaux pluviales pourrait être intégrée, en plus d'une démarche de conception bio-climatique, dans le cahier des charges architectural ?*

Compte tenu de la surface en pleine terre et de la surface très restreinte des couvertures, il ne nous paraît pas opportun de privilégier cet axe de travail. Une démarche bioclimatique et favorable à la biodiversité sera privilégiée.

- **QUESTION 3 :** *Il n'existe, dans les options proposées au COPIL n°3, aucun parking cycles dans l'enceinte du stade. Peut-on ajouter, en nombre, des places de parking vélo sur les options présentées ? Certaines devraient être sécurisées, notamment pour les utilisateurs associatifs et la direction des sports.*

Les plans proposés jusqu'ici dans le cadre des COPIL étaient focalisés sur les équipements sportifs ainsi que sur la pratique libre. Considérant que le futur complexe s'inscrit dans un projet, l'intégration de stationnement vélo/trottinettes pourra être inscrit dans le cahier des charges.

Par ailleurs, un travail sera réalisé avec la maîtrise d'œuvre et la direction de la voirie et des mobilités douces afin d'adapter l'espace public aux alentours du stade.

- **QUESTION 4 :** *Il existe, à l'entrée du stade, l'ancienne maison des gardiens avec un garage attenant. Elle est située sur un espace libre dans tous les scénarios présentés. La réhabilitation de cette maison peut-elle être envisagée ? Une transformation en buvette associative ou autre lieu de rencontre inter-association serait un plus pour l'esprit "place de village" souhaité.*

Répondre à cette question nécessiterait des investigations plus poussées sur l'état du bâtiment et les volumes intérieurs. A priori, rien ne s'oppose à ce que sa destinée soit laissée à l'appréciation des candidats au concours, rien n'étant acté à ce stade.

Nous rappelons que les hypothèses d'aménagement présentées avaient pour objectifs de permettre aux membres du COPIL de s'approprier le projet et sa faisabilité afin de définir les éléments programmatiques qu'ils souhaitaient voir inscrits aux cahiers des charges du concours. Il est nécessaire de laisser aux candidats la liberté de faire leur propre proposition. Comme échangé lors du COPIL 3, il est important de garder l'esprit ouvert aux autres expertises qui vont s'ajouter au fur à mesure et permettront au projet d'évoluer et de s'affiner.

- **QUESTION 5 :** *La part féminine sur le stade passerait de 22% à 16% avec le regroupement des clubs de foot prévu par la mairie. Cette projection est basée sur les données genrées fournies par les associations. Quelles actions concrètes sont prévues pour contrer ce phénomène ?*

L'intégration d'un 3^{ème} terrain de tennis permettra d'accueillir un public féminin plus important.

Par ailleurs les clubs de football s'engagent également dans cette réflexion avec le développement d'une section féminine. Il est également possible de réfléchir au développement de pratiques libres encadrées allant dans ce sens (en réservant des créneaux à la pratique féminine par exemple). La MOE devra intégrer dans sa réflexion le fait que les espaces publics soient appropriables par toutes et tous.

Une modulation de la subvention est également envisageable.

- **QUESTION 6 :** *La tribune devait faire entre 50 et 300 places dans les premières proposition. Elle fait 250 places sur toutes les esquisses et ce sujet n'a pas été discuté au COPIL. Nous ne voyions que rarement plus de 50 spectateurs rassemblés lors des matchs. Au vu de la fréquentation usuelle, le capacitaire n'est-il pas surdimensionné ?*

Toutefois, le terrain principal devrait atteindre un niveau d'homologation lui permettant d'accueillir des matchs jusqu'au niveau National, auquel cas cette capacité sera justifiée.

Nous rappelons que personne ne s'est particulièrement positionné contre une tribune de cette capacité, alors même qu'elle est proposée sur chaque hypothèse d'aménagement. Le fait d'avoir une tribune de cette taille pourra également être l'opportunité pour la maîtrise d'œuvre d'y prévoir d'autres usages.

- **QUESTION 7 :** *La mairie nous a expliqué que la relocalisation de la direction des sports sur le stade permettra d'avoir plus de personnel adulte présent et, ainsi, de calmer les tensions. Est-ce que la médiation fait partie de la fiche de poste des agents du service jeunesse et sport ? Est-ce que les horaires de travail à la direction de sports sont compatibles avec une médiation lors d'événements sportifs (soirées, WE et jours fériés) ?*

La diplomatie et la capacité à accueillir du public font partie des compétences attendues des agents des équipements (dits « gardiens »), notamment ceux travaillant en soirée et week-end. La présence de la direction des sports en tant que telle permettrait certainement d'instaurer une plus grande proximité avec les associations et ainsi de prévenir certains conflits mais elle ne saurait se substituer à l'intervention des services compétents (PM) en cas d'incidents entre pratiquants (bagarres...).

Ce sujet fera partie des réflexions à avoir sur les règles de fonctionnement du site pour permettre des usages intensifs et sereins.

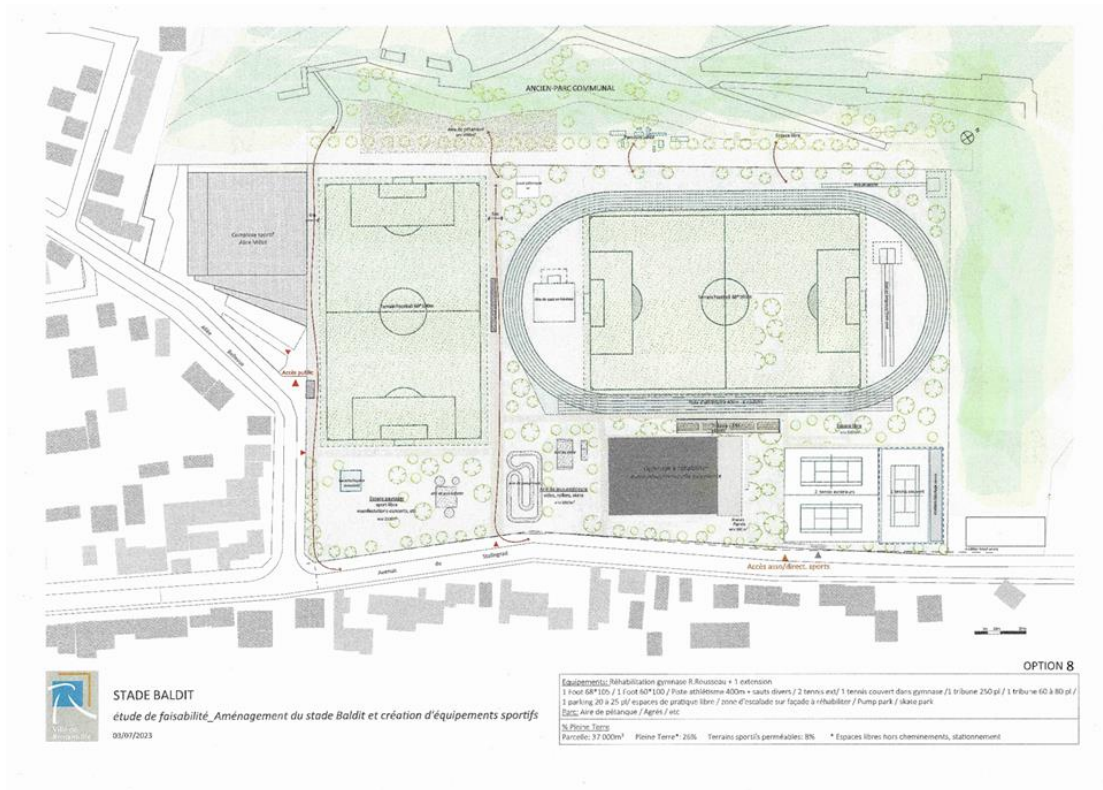
- **QUESTION 8 :** *Est-ce que des représentants de chaque collège seront présent lors des jurys de concours architecturaux ? Est-ce que les dossiers de réponse à l'appel d'offre seront fournis en amont du jury afin que les représentants aient le temps de se les approprier ?*

Comme échangé lors du COPIL, les procédures de marchés publics sont très réglementées et sont tenues au secret et à la confidentialité, d'autant plus dans le cadre d'un concours. Il n'est donc pas possible de transmettre les offres aux membres du COPIL.

Pour autant, une articulation entre le COPIL et le jury de concours est bien prévue comme la collectivité s'y était déjà engagée. A la suite des échanges du jour, il est prévu d'organiser un COPIL en mars afin de permettre aux membres de construire collectivement une grille de critères qui permettra d'analyser les 3 offres.

- **QUESTION 9 :** *A la suite du COPIL n°3, le TCR a fait part de nouvelles remarques et a transmis une autre proposition de plan. Après réflexion, en considérant que : Nous souhaitons trois terrains extérieurs, dont un semi-couvert ; Le gymnase Rousseau est conservé ; Si nous rapprochons les terrains de tennis du gymnase Rousseau, nous pourrions bénéficier de ses vestiaires ; Les terrains côté rue nous offrent plus d'autonomie et d'accessibilité.*

En tenant compte de ces arguments, le plan option 1 se rapprocherait du plan idéal, mais la proximité du terrain de foot juste au-dessus ne laisserait que peu d'espace pour la végétation ou



pour une zone d'herbe, ce qui rendrait l'espace étroit et exigü.

C'est pourquoi nous avons élaboré un nouveau plan en reprenant l'option 1, mais en inversant les deux terrains de foot (le terrain avec la piste du côté droit). Cette modification permettrait d'introduire une bande végétalisée beaucoup plus large entre le terrain de foot et les terrains de tennis, rendant l'ensemble plus aéré.

Le plan de synthèse présenté répond à l'ensemble des demandes/remarques. Concernant le besoin en vestiaires, il sera possible soit d'en intégrer au terrain couvert soit dans le futur gymnase.

Les personnes se portant volontaires pour relire le compte-rendu de la réunion sont : Rodolphe Sallès, Hélène Dimikas, Laurent Courcoux et Smaïn Mébarki.